



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Mise en œuvre de la taxe dite « lapin »

Question écrite n° 17982

Texte de la question

M. Mathieu Lefèvre interroge M. le ministre délégué auprès de la ministre du travail, de la santé et des solidarités, chargé de la santé et de la prévention, sur la mise en œuvre de la taxe dite « lapin » visant à limiter le nombre de rendez-vous non honorés chez les professionnels de santé. Il lui demande si le Gouvernement envisage de déployer un partage d'informations entre professionnels de santé visant, dans le respect du règlement RGPD (Règlement général sur la protection des données), à inciter les récidivistes *a minima* à annuler leurs rendez-vous programmés ; en effet, si le projet d'une contribution peut paraître satisfaisante à première vue, sa mise en œuvre risque de se heurter à des contraintes technologiques et de marché.

Données clés

Auteur : [M. Mathieu Lefèvre](#)

Circonscription : Val-de-Marne (5^e circonscription) - Renaissance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 17982

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : [Santé et prévention](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [21 mai 2024](#), page 4003

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)